



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329_03-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

N° DBC 20220329-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2022 à 13H

Date de la convocation : 22 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Pierre ROZE, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Didier ROMEUF.

Membres ayant donné pouvoir :

Membres du Bureau absents excusés : Olivier CHAMBON, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN, Serge THEALLIER, Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Philippe BLANCHOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés :

0

Total votants :

21

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE THIERS DEMANDE DE CONTRIBUTION

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20180712-14 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de Thiers n° 063-02-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'Anah, Action Logement, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG de Thiers, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire bailleur pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

AR Prefecture

063-200070712-20220329-DBC20220329_03-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Romain MAURIN	PB	48 rue Victor Hugo	27 891,00 €	précarité énergétique	500,00 €
TOTAL			27 891,00 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : ...

Membres présents : ...

Non-participation : ...

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : ...

Pour : ...

Contre : ...

Abstentions : ...

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

